



Wallonie

**COMMUNE DE BERLOZ**

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Marc Huynen Construction sprl ayant ses bureaux Masta 4 à 4970 Stavelot.

Le terrain concerné est situé rue de Hasselbrouck à Corswarem et cadastré 3ème division, section A, n°206 c et 206 d ;

Le projet consiste en L'URBANISATION DES 2 PARCELLES PAR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES ET DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions » R.IV.40-2, par.1er, 2°.

Le dossier peut être consulté les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/03/2018 au 03/04/2018 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).

